

(1)

(N° 177.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 JUIN 1897.

Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics
pour l'exercice 1897 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 8 juin 1897.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une note relative à une série de nouveaux amendements au projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1897.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(1) Budget, n° 122, VII (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VII.
Rapport, n° 142.
Amendements, n° 169 et 173.

NOTE.

En tenant compte des amendements déjà présentés et dont il est fait mention dans le rapport de la section centrale (*Doc. parl.*, n° 142, pp. 53 à 62), des amendements déjà adoptés au premier vote, ainsi que de ceux dont les justifications sont données ci-après, le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1897 est fixé :

| | | | |
|---|-----|------------|---|
| 1° Pour le service ordinaire, à | fr. | 20,580,579 | » |
| 2° Pour les dépenses exceptionnelles, à | | 5,560,570 | » |
| | | 24,141,149 | » |
| ENSEMBLE. | fr. | 24,141,149 | » |

AMENDEMENTS.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 35. — *Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsides.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr. 5,895,000 »
(y compris l'amendement du 29 janvier 1897, *Doc. parl.*, n° 142).

Crédit proposé fr. 4,000,000 »

AUGMENTATION. fr. 105,000 »

Il convient d'adopter, pour l'article 35 du Budget de 1897, le libellé et le chiffre proposés et justifiés par le projet de Budget pour l'exercice 1898.

C'est ce que le présent amendement a pour but de réaliser.

ART. 48. — *Études de projets; frais de missions à l'étranger; levés de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achats de papier, etc. Frais divers du Congrès international de navigation de Bruxelles 1898. (Y compris une somme de 24,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr. 46,000 »
(y compris l'amendement du 29 janvier 1897, *Doc. parl.*, n° 142).

Crédit proposé fr. 60,000 »

AUGMENTATION. fr. 14,000 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de couvrir des frais de missions à l'étranger pendant l'année 1897.

ART. 51. — *Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des Ponts et Chaussées. FRAIS DE ROUTE ET DE SÉJOUR DES MEMBRES DU JURY. IMPRESSIONS. DÉPENSES DIVERSES.*

Il y a lieu de compléter le libellé de l'article 51 par l'adjonction des mots : *Frais de route et de séjour des membres du jury. Impressions. Dépenses diverses.*

CHAPITRE IX.

BEAUX-ARTS.

ART. 55. — Supprimer les mots : *pour 1897 seulement.*

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 90. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux extraordinaires.*

| | | | |
|---|-----|---------|---|
| Crédit demandé au projet de Budget amendé | fr. | 200,000 | » |
| — proposé | | 566,000 | » |
| | | <hr/> | |
| AUGMENTATION. | fr. | 166,000 | » |

Cette augmentation correspond au coût des travaux de restauration extérieure des hôtels ministériels et du Palais de la Nation.

ART. 95^{bis}. — *Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Gand.*

Crédit demandé : 370,000 francs.

Les travaux nécessaires pour compléter les nouvelles installations à affecter à l'usage de M. le Gouverneur de la province de la Flandre orientale et du Conseil provincial donneront lieu à une dépense de 178,235 francs.

En outre, il sera procédé, en 1897, à l'adjudication des travaux de reconstruction des bureaux de l'administration provinciale; la dépense à faire de ce chef est estimée à 252,000 francs.

Les ressources disponibles ne s'élevant, d'autre part, qu'à fr. 89,215.46, il y a lieu de parer à une insuffisance de fr. 541,019.54; le crédit à demander doit être porté à 570,000 francs en vue du payement des honoraires de M. Van Ysendyck et des frais de surveillance.

ART. 104^{bis}. — *Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études.*

Crédit demandé : 5.015 francs.

A l'article 97 du Budget ordinaire de 1896 — deuxième section, dépenses exceptionnelles — figure un crédit de fr. 14,969.37 pour frais d'études des améliorations à apporter au canal de Louvain à la Dyle.

Les dépenses liquidées à charge de ce crédit s'élèvent à fr. 9,955.21 ; mais la commission chargée de faire rapport sur les améliorations à apporter audit canal n'a pas terminé ses travaux.

Afin de pouvoir continuer les études, il y a lieu de solliciter au Budget de 1897 un crédit correspondant au reliquat disponible sur le Budget de 1896.